

---

# Communiqué de presse

---

## Conséquences variées suite aux épisodes de gel dans l'Aude.

Dans la nuit du 19 au 20 et du 20 au 21 avril, plusieurs épisodes de gelée de printemps sont survenus sur l'ensemble du département de l'Aude.

### Concernant la vigne :

Les premières observations montrent une très grande hétérogénéité d'intensité selon les situations. Les zones abritées du vent, les bas fonds mais aussi certaines parcelles en hauteur ont subies de plein fouet ce refroidissement radiatif nocturne (gelée blanche) mais aussi des gelées par déplacement de masse d'air froid (gelée noire).

Selon les secteurs les dégâts sont moyens à très importants entraînant des dégâts allant jusqu'à 100%. Les parcelles les plus touchées sont celles situées en bord de rivières et celles dont le sol a été travaillé.

Selon la gravité du gel 3 cas sont observés sur les pieds de vigne (taille des pousses gelées).

- Gelée ne concernant que 10-20% des pousses
- Les pousses sont partiellement gelées à l'extrémité
- Les pousses sont totalement gelées

Seul le second cas nécessite une intervention du vigneron (taille des pousses gelées).

### Concernant les productions fruitières, maraichères et oléicoles :

Sur ce point il convient d'être prudent dans la mesure où les dégâts éventuels ne sont pas immédiats. Un délai d'une semaine minimum est nécessaire avant d'obtenir un état plus précis.

- Pas de dégâts constatés sur les Oliviers compte tenu du stade encore trop précoce de la floraison.
- Concernant les fruits à noyaux (pêche, abricot...) et les fruits à pépins (cerise...) un premier constat laisse apparaître des dégâts modérés notamment autour de l'étang de Marseillette.
- Concernant la production de légumes. Peu ou pas de dégâts constatés pour le moment. De nombreux producteurs avaient anticipés le risque de gel avec des semis principalement sous couvert et donc peu sensibles.

La Chambre d'agriculture de l'Aude se mobilise pour venir en aide aux agriculteurs qui en feront la demande. Par ailleurs, il est nécessaire de déclarer ce sinistre au plus vite à sa compagnie d'assurance.

Pour tous renseignements complémentaires appeler de La Chambre d'agriculture de l'Aude :  
Contact Vigne Emmanuel Rouchaud ([emmanuel.rouchaud@aude.chambagri.fr](mailto:emmanuel.rouchaud@aude.chambagri.fr)) 04 68 11 79 60.  
Contact arboriculture et oléiculture : Christine Agogué ([christine.agogue@aude.chambagri.fr](mailto:christine.agogue@aude.chambagri.fr))  
04 68 58 13 97.  
Contact maraichage : Christian Costa ([christian.costa@aude.chambagri.fr](mailto:christian.costa@aude.chambagri.fr)) 04 68 58 13 92



### **Pour en savoir plus :**

La Chambre d'agriculture est une institution originale : A la fois **établissement consulaire** et **entreprise de services**. Cette complémentarité des **rôles : Représentation, consultation et intervention**, lui confère une identité spécifique au sein des Organisations Professionnelles Agricoles. Le rôle des Chambres d'Agriculture est régi par le **Code Rural Livre V**. Etablissement de proximité, la Chambre d'Agriculture propose de multiples **services individuels ou collectifs** à ses adhérents : Agriculteurs, forestiers, salariés agricoles, propriétaires, mais aussi filières agricoles et forestières, collectivités locales....

### **Contact Presse :**

**Stéphane Cailmail, Chargé de la communication, Sandrine Galy, Assistante communication**

04.68.11.79.09 / 06.08.82.12.53